

La loi Breton sera soumise aux sénateurs la semaine prochaine

Rubrique : actualités - Date : vendredi 1er juillet 2005

LA TRIBUNE observe que l'article 21 de la loi Breton qui interdit les paquets de 19 cigarettes, lesquels pèsent aujourd'hui pour plus de 10% du marché français, a été voté la semaine dernière à l'Assemblée nationale et sera soumis aux sénateurs la semaine prochaine. Précisant qu'en cas de vote favorable, l'interdiction ne sera applicable que le 2 janvier 2006, le quotidien affirme qu'entre temps « certains fabricants cherchent à profiter de cette manne financière », ainsi Altadis, qui aurait décidé de retirer du marché le paquet de Gauloises de 20 pour ne laisser que le format 19, quitte à devoir réintroduire le 20 dans six mois. D'après le journal, « cette initiative de très court terme qui devrait lui permettre de conquérir de nouvelles parts de marché (&) montre une fois de plus que tous les coups sont permis entre cigarettiers ».